



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chefs d'entreprise

Question écrite n° 48700

Texte de la question

M. Michel Liebgott interroge M. le Premier ministre sur la question des rémunérations des grandes entreprises. La présidente du MEDEF vient de rejeter les évolutions envisagées par le Gouvernement lors du sommet social du 18 février à l'Élysée, notamment de renoncer à la part variable des rémunérations des présidents, directeurs, administrateurs si leur entreprise recourt massivement à du chômage. Il lui rappelle qu'aux États-Unis, le Parlement a voté un impôt spécial, qui réquisitionne 90 % des primes données indûment aux grands patrons. Il ne semble ni acceptable, ni moral, que ceux-ci puissent continuer à toucher des bonus ou des *stock options*, alors même que leur entreprise a recours au chômage partiel et touche de ce fait des aides publiques, ou licencie. Le décret adopté récemment en la matière a une portée limitée et temporaire et les restrictions sur les bonus et les *stock options* ne doivent pas se limiter aux entreprises qui obtiennent le soutien de l'État. Aussi, il lui demande ce qu'il entend faire dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48700

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mai 2009, page 4426

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)